

Revue Béninoise de Science Po (RBSP)

Volume 05

Numéro 3

Mars 2026

ISSN 1840-8176



Revue éditée par le Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPo), autorisée par le Comité scientifique sectoriel des Sciences juridiques et Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) et agréée par le CTS Sciences Juridiques et Politiques du CAMES

BP : 1683 Abomey-Calavi (BENIN) / Email : cespouac@gmail.com / Tel. : (229) 01 97 07 32 27

Site internet de la RBSP : www.revue.cespo.org

EQUIPE EDITORIALE

Présidence d'honneur

- **Professeur Théodore HOLO**, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Bénin, Titulaire honoraire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Professeur Koffi AHADZI-NONOU**, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Togo, Président honoraire de l'Université de Lomé (Togo)
- **Professeur Luc SINDJOUN**, Membre de l'Académie des Sciences d'outre-mer (France)
- **Professeur Augustin LOADA**, Directeur honoraire de l'Ecole Doctorale des Sciences juridiques et Politiques de l'Université de Ouaga II (Burkina Faso)
- **Professeur Mahaman TIDJANI ALOU**, Doyen honoraire, Université Abou Moumouni (Niger)

Comité de direction

- **Prof. Dr. Hygin KAKAI**, Agrégé de Science Politique, Professeur Titulaire (CAMES), **Directeur de Publication**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Dr Guillaume MOUMOUNI**, Docteur en Science politique, **Rédacteur en chef**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **M. Simplicie ABALLO**, M.sc en Science politique, **Secrétaire de rédaction**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Comité scientifique

- Professeur Franck PETITEVILLE**, Université de Grenoble (France)
- Professeur Min REUCHAMPS**, Université Louvain-la-Neuve (Belgique)
- Professeur Francis AKINDES**, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- Professeure Nadine MACHIKOU**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Sergiu MISCOIU**, Université Babès Bolyai (Roumanie)
- Professeur Auguste NGUELIEUTOU**, Université de Douala (Cameroun)
- Professeur Hygin KAKAI**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Yves MANDJEM**, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Paul Elvic BATCHOM**, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Joseph KEUTCHEU**, Université de Dschang (Cameroun)
- Professeur Moïse YANOU**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Victor TOPANOU**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Louis Martin NGONO**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Emmanuel AHLINVI**, Université de Parakou (Bénin)
- Professeur Léon SAMPANA**, Université Bobo DIOULASSO (Burkina Faso)
- Professeur Abdelkarim SAIDOU**, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)
- Professeure BOKA Marie**, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur Bruno MVE EBANG**, Université Omar Bongo (Gabon)
- Professeur Gilbert MAOUNODONODJI**, Université de N'DJAMENA (Tchad)

Cellule informatique

- M. Fawaz TAIROU**, Webmaster et concepteur informatique

Réformes électorales et dynamiques probabilistes de vote au Bénin. Analyse markovienne et typologie des participations aux élections de 2015 à 2023

Raïmi Aboudou ESSESSINO¹

*Docteur en mathématiques
Doctorant en Science Politique
Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique
Université d'Abomey- Calavi (Bénin)*

Hygin KAKAI

*Agrégé de Science Politique, Professeur Titulaire
Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique
Université d'Abomey- Calavi (Bénin)*

RESUME

Cet article propose une analyse approfondie des transformations du comportement électoral au Bénin entre 2015 et 2023 en mobilisant une approche interdisciplinaire combinant science politique, sociologie électorale et modélisation probabiliste. A partir des données empiriques issues d'enquêtes quantitative et qualitatives réalisée auprès des individus en âge de voter, une modélisation probabiliste avec les chaînes de Markov a permis de produire les matrices de transition du vote.

L'étude met en évidence une reconfiguration progressive des rationalités électorales. Les résultats montrent un déclin structurel de la participation électorale, une cristallisation de l'abstention et une différenciation croissante des profils d'électeurs. L'analyse révèle que les réformes institutionnelles récentes, tout en renforçant la gouvernabilité, sont perçues par certains citoyens béninois comme « une épée de Damoclès » qui contribue à fragiliser la dimension participative de la démocratie béninoise. L'article identifie trois régimes électoraux distincts : les votants loyaux, les votants intermittents et les abstentionnistes chroniques.

Mots-clés : Reformes électorales, Vote, Probabilité, Typologie, Bénin.

¹ La présente publication est issue de la recherche doctorale menée par Raïmi Aboudou ESSESSINO sous la direction du Professeur Hygin KAKAI.

ABSTRACT

This article provides an in-depth analysis of the transformations in electoral behavior in Benin between 2015 and 2023, using an interdisciplinary approach that combines political science, electoral sociology, and probabilistic modeling. Based on empirical data derived from quantitative and qualitative surveys conducted among voting-age individuals, probabilistic modeling using Markov chains made it possible to generate vote transition matrices.

The study highlights a gradual reconfiguration of electoral rationalities. The findings reveal a structural decline in voter turnout, a consolidation of abstention, and an increasing differentiation of voter profiles. The analysis further shows that recent institutional reforms, while strengthening governability, are perceived by some Beninese citizens as a “Damocles sword,” contributing to the weakening of the participatory dimension of democracy in Benin. The article identifies three distinct electoral regimes: loyal voters, intermittent voters, and chronic abstainers.

Keywords: Electoral reforms, Voting, Probability, Typology, Benin

DOCTRINE

L'étude du comportement électoral constitue un champ central de la science politique empirique. Depuis les travaux pionniers de Anthony Downs (1957)², le vote est conceptualisé comme un choix rationnel résultant d'un calcul coût-bénéfice. Toutefois, cette approche a été progressivement enrichie par des perspectives sociologiques et institutionnalistes.

Les travaux de Paul Lazarsfeld et al. (1944)³ ont montré que les comportements électoraux sont fortement influencés par les appartenances sociales, tandis que Angus Campbell et al. (1960)⁴ ont introduit la notion d'identification partisane comme facteur structurant du vote. Par ailleurs, les approches institutionnalistes, notamment celles de Douglass North (1990)⁵, insistent sur le rôle des institutions comme cadre structurant des incitations politiques.

Dans les démocraties africaines, ces logiques sont encore plus complexes. Comme le souligne Van de Walle N. (2007)⁶, les comportements électoraux combinent rationalité instrumentale, logiques clientélistes et dynamiques de désengagement politique. Le cas du Bénin est particulièrement révélateur. Longtemps considéré comme un modèle de démocratisation en Afrique (Banégas, 2003)⁷, le pays a connu une recomposition de ses institutions et de ses comportements électoraux.

L'ouverture démocratique s'est traduite rapidement par une multiplication anarchique des partis politiques. On assiste à une explosion du nombre de formations politiques, souvent construites autour d'un individu, d'un réseau local, ou d'une ambition électorale ponctuelle. Le pluralisme politique, censé renforcer la compétition démocratique, devient un champ de lutte pour l'accès aux ressources de l'État. Les partis sont rarement porteurs de projets de société clairs et manquent souvent de représentativité nationale. Bako-Arifari N. (2007)⁸ met en évidence un multipartisme structuré par des logiques d'opportunité et d'intermédiation locale, souvent qualifié dans la littérature de « multipartisme d'aubaine », dans lequel la création d'un parti répond davantage à des stratégies individuelles de positionnement politique qu'à une volonté de structurer le débat public.

² Downs Anthony, *An Economic Theory of Democracy*, New York: Harper & Row, 1957, p. 260..

³ Paul Felix Lazarsfeld, Bernard Berelson, Hazel Gaudet, *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, New York: Columbia University Press, 1944, p. 27.

⁴ Campbell Angus, Philip Ernest Converse, Warren Edward Miller et Donald E. Stokes, *The American Voter*, Chicago: University of Chicago Press, 1960, p. 121.

⁵ Douglass Cecil North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990, p. 3.

⁶ Nicolas van de Walle, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*, Cambridge: Cambridge University Press, 2007, p. 55.

⁷ Banégas Richard, *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris : Karthala, 2003, p. 23

⁸ Nassirou Bako-Arifari, *Clientélisme électoral, corruption et gouvernance locale au Bénin*, In Bayart, J.-F., Ellis, S., & Hibou Béatrice. (dir.), *La criminalisation de l'État en Afrique*. Paris. Karthala. 2007, pp. 297-322

Les partis dits nationaux ont généralement une base régionale forte, voire mono-ethnique, ce qui fragilise leur capacité à agréger des intérêts pluriels. L'Union Progressiste, le Bloc Républicain ou encore les Forces Cauris pour un Bénin Émergent, bien que puissants électoralement, ne réussissent que rarement à transcender les clivages régionaux. Cette faiblesse structurelle du système partisan se traduit également par une instabilité chronique des coalitions politiques. Alliances, fusions, scissions, et changements d'appellation sont fréquents, rendant le paysage politique illisible pour l'électeur moyen.

Pour remédier à cette situation, une réforme du système partisan est adoptée en 2018. Elle instaure notamment un seuil électoral de 10%⁹ pour entrer à l'Assemblée nationale et impose des exigences de couverture territoriale aux partis. Si cette réforme vise à rationaliser l'offre politique et à réduire le nombre de partis, elle soulève de nombreuses critiques. Selon un écrit du quotidien La Nation, « la réforme du système partisan vise à enraciner la démocratie et la formation citoyenne »¹⁰. Cette formulation met en évidence une lecture normative des réformes, dans laquelle la réduction du nombre de partis et le renforcement de leur structuration sont considérés comme des conditions nécessaires à la consolidation démocratique. Par ailleurs, la modification du code électoral en 2024¹¹ introduit de nouveaux paramètres contraignants pour les petits partis qui n'ont pas pu se faire représenter ni au niveau des collectivités territoriales ni au niveau du Parlement, à l'issue des élections générales de 2026. Cette réforme, bien que justifiée par la nécessité d'organiser le champ politique, révèle tout de même la tension permanente entre pluralisme et gouvernabilité dans le contexte béninois.

Le régime politique béninois, dans son évolution historique et institutionnelle, a donc connu des transformations majeures qui ont façonné le cadre dans lequel les citoyens expriment leur vote. De l'instabilité chronique des débuts au multipartisme éclaté, en passant par une tentative d'ancrage institutionnel, ces dynamiques influencent directement les motivations, les perceptions et les comportements électoraux.

Toutes ces considérations nous permettent à juste titre de situer cette recherche dans le champ de la science politique, et précisément en sociologie électorale. Dans cette perspective, cette recherche s'est évertuée à analyser les représentations des réformes électorales et les participations contemporaines (I) et à modéliser la dynamique du vote à partir d'une approche probabiliste longitudinale (II).

⁹ Ce seuil a été revu en 2024 avec la réforme du code électoral.

¹⁰ La Nation, *Réforme du système partisan au Bénin : nécessité d'enraciner la démocratie*, Publication du 20 Mars 2018, 2018, consulté le 02 mars 2026, <https://lanation.bj/societe/reforme-du-systeme-partisan-au-benin-necessite-denraciner-la-democratie-et-la-formation-citoyenne>.

¹¹ République du Bénin, Loi n° 2024-13 du 15 mars 2024 modifiant le code électoral, 2024.

<https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2024-13/>

I- Représentations des reformes électorales et participations contemporaines

Elle analyse les transformations récentes de la participation électorale au Bénin à partir des représentations sociales et politiques des réformes électorales. Elle met en évidence le lien entre les perceptions citoyennes des changements institutionnels et l'évolution des comportements électoraux. L'objectif est de montrer que les réformes, au-delà de leurs effets juridiques, produisent des effets symboliques susceptibles d'influencer la confiance politique et les dynamiques de participation.

A - Réformes électorales, crise de confiance et désaffection électorale

La stabilité institutionnelle, la transparence des procédures, la neutralité des organes de régulation et la garantie des libertés civiles constituent des éléments essentiels à l'expression d'un vote libre, éclairé et légitime. Au Bénin, les deux dernières décennies ont mis en évidence des tensions récurrentes autour du fonctionnement des institutions électorales telles que la CENA, la Cour constitutionnelle ou la Commission des lois, dont la légitimité a été diversement appréciée, notamment lors des élections de 2019, 2020, 2021, 2023 et 2026 (couplage municipale et législatives); ce qui a nourri une crise de confiance vis-à-vis du processus démocratique, révélant un écart croissant entre l'idéal démocratique proclamé et les perceptions citoyennes. Après la réforme du système partisan adoptée en 2018 avec l'instauration d'un seuil électoral pour entrer à l'Assemblée nationale et des exigences de couverture territoriale aux partis, l'année 2019 a été agitée par des controverses après l'introduction du certificat de conformité. En effet, comme le rapporte la CENA, « *dans le cadre de la participation des partis politique aux élections législatives du 28 avril 2019 conformément à la nouvelle charte des partis politiques, la Cour constitutionnelle a, par décision EL 19-001 du 1^{er} février 2019, créé le certificat de conformité comme une pièce devant figurer dans les dossiers de candidature des partis politiques en lice* »¹². Ainsi, après la mise en œuvre de cette décision par toutes les parties prenantes, des recours ont été formulés contre la CENA de la Cour Constitutionnelle, pour rejet des trois listes de candidatures, USL, PRD et MOELE Benin sur les cinq (CENA, 2019)¹³ ayant obtenu (BR et UP ont été les seuls partis qui ont franchi la barre) leur certificat de conformité, après vérification des dossiers. Les recours tranchés en défaveur des requérants, cumulés avec les difficultés d'obtention de certificat par plusieurs partis politiques, ont constitué des sources de tensions (désobéissances civiles) qui ont caractérisé les élections législatives de 2019.

Aussi, la réforme du code électoral adoptée au Bénin en 2024 a-t-elle constitué une étape importante dans l'évolution du cadre institutionnel de la compétition politique. Le code électoral révisé en 2024 modifie plusieurs règles relatives aux candidatures et à l'organisation des scrutins. Le code électoral révisé en 2024 renforce les conditions de candidature en introduisant des règles plus strictes pour l'accès aux

¹² Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), Elections législatives du 28 avril 2019. Rapport General. Edition Novembre 2019, Cotonou, 2019, p. 79

¹³ Ibid, p. 80

élections. Ces dispositions concernent notamment les procédures de parrainage pour l'élection présidentielle, les seuils électoraux pour les élections législatives et les conditions administratives de validation des candidatures.

«... il y a le problème du code électoral qui a sa manière de cadrer le vote. On sent, on voit, on observe qu'il y a une exclusion de plusieurs partis. Donc dans ce système, si dans la localité les gens voient que leur parti est exclu des votes ou bien de l'élection, ils ne vont pas sortir pour voter. [...]. Troisième chose, il y a le choix maintenant des candidats. Si le parti impose les candidats dans le milieu, ça veut dire le candidat qui est choisi n'est pas populaire ou bien il n'est pas aimé par la population, ça peut créer de la frustration et cela peut amener les habitants de de la population euh du milieu à s'abstenir. » (Extrait des propos de O. C. J., participant au focus group à Kandi).

Le contenu de ce verbatim illustre que les modifications du code électoral ont des implications sur la participation aux, qui comprennent les élections législatives, les élections communales (municipales) et l'élection présidentielle.

Selon Michael Bratton, les règles électorales qui restreignent l'accès à la compétition politique peuvent influencer la participation politique et la structuration de l'opposition dans les démocraties africaines (Bratton, 2013)¹⁴. Certains citoyens perçoivent que l'introduction de mécanismes tels que le parrainage, le seuil électoral et le durcissement des conditions de candidature a contribué à rationaliser le système partisan, mais aussi à restreindre l'accès à la compétition politique. Comme le souligne Richard Banégas (2021)¹⁵, ces réformes ont privilégié la gouvernabilité au détriment de la participation, contribuant ainsi à fragiliser la dimension inclusive de la démocratie.

« Il y a aussi le non-respect le non-respect du principe du jeu démocratique. Par exemple, il y a un code qui écarte certains, un code électoral qui avantage d'autres ainsi de suite. Tout ça fait que les gens ne sont pas motivés à aller voter » (Extrait des propos de M. L.A. participant au focus group à Kandi)

Ces propos montrent que cette transformation institutionnelle relationnée au mode de désignation des candidats a un impact direct sur la perception du processus électoral. Les citoyens développent une méfiance croissante envers les institutions électorales, notamment la CENA et la Cour constitutionnelle. Toutefois, dans la doctrine constitutionnelle béninoise, plusieurs auteurs soulignent que la CENA et la Cour

¹⁴ Bratton Michael, *Voting and Democratic Citizenship in Africa*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2013, p. 82

¹⁵ Banégas Richard, *Les paradoxes de la démocratie électorale au Bénin contemporain*. *Revue Politique Africaine*, 162(2), 2021, p.45-67.

constitutionnelle ont été conçues comme des instruments de garantie de l'État de droit. Cette conception est reprise et analysée par Errol Toni, qui montre que « *la Cour constitutionnelle a progressivement construit des principes visant à consolider l'État de droit, en complétant les normes écrites par des principes jurisprudentiels* »¹⁶.

Rosanvallon (2008)¹⁷ met en évidence que la légitimité démocratique ne se réduit pas à la légalité des procédures, mais repose également sur des mécanismes de confiance, d'impartialité et de reconnaissance institutionnelle. Lorsque cette confiance est affaiblie, même des institutions juridiquement solides peuvent voir leur crédibilité remise en question. L'analyse des résultats de recherche montre que le contexte politique du Bénin de 2015 à 2023 a été marqué par plusieurs traits caractéristiques.

Une culture politique contemporaine dominée par la défiance

Selon Pippa Norris (2011)¹⁸, la participation électorale dépend fortement de la confiance dans les institutions politiques. Lorsque cette confiance diminue, les citoyens sont plus susceptibles de s'abstenir. L'un des traits récurrents des verbatim analysés est la perte de confiance des citoyens dans le processus électoral et les institutions qui le régulent. Cette défiance s'exprime de manière explicite, dans les discours recueillis lors de l'enquête de terrain. Les citoyens semblent persuadés que le scrutin est un jeu truqué, un théâtre politique où le gagnant est désigné avant même que le peuple ne vote réellement.

« On aura beau voter un candidat X, mais à la fin on voit que c'est Y qui est déclaré vainqueur... » (Élu local à Lokossa)

« et en plus par endroit les gens se disent pour l'élection X on avait assisté à ça et voilà ce qui a été dit à l'avance et c'est ce qui s'est réalisé après si c'est le même scénario qui va se produire. Encore mieux vaut m'occuper à autre chose. Donc parfois les gens se disent c'est juste un folklore, ils ont organisé, les résultats sont connus d'avance. Donc voilà les raisons pour lesquelles parfois il y a des élections ou des électeurs qui s'abstiennent. » (Extrait des propos de S. T. T. participant au focus group à Kandi)

Ces propos illustrent une crise de légitimité démocratique. L'élection, qui devrait être le fondement de la souveraineté populaire, est vécue comme une mascarade. L'électeur, dépossédé de sa voix, devient spectateur d'une mise en scène politique, ce qui alimente une frustration citoyenne croissante. Cette défiance est renforcée par

¹⁶ Errol Toni, Les principes non écrits dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle du Bénin, Cotonou : Université d'Abomey-Calavi, 2019, p. 45.

¹⁷ Pierre Rosanvallon, La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité, Paris : Seuil, 2008, p. 22.

¹⁸ Pippa Norris, Democratic Deficit: Critical Citizens Revisited, Cambridge: Cambridge University Press, 2011, p. 101.

des expériences vécues et le sentiment d'injustice, de trahison de la volonté populaire, et installe un climat de cynisme politique :

*« Tu votes et après tu apprends à la radio que c'est quelqu'un que personne n'a vu qui a gagné. C'est comme ça ici. »
(Électeur à Porto-Novo).*

Défiance et désengagement : vers une citoyenneté désenchantée

Face à cette réalité, beaucoup de citoyens choisissent le retrait ou l'indifférence politique. Le vote perd de sa valeur : il n'est plus un instrument de transformation sociale, mais une formalité inutile. Cette démobilisation est particulièrement forte chez les jeunes et dans les zones urbaines, où le sentiment d'impuissance politique est très marqué.

« Même si je vais voter, ça change quoi ? Ils font toujours ce qu'ils veulent. » (Membre de la société civile, Abomey-Calavi)

Ce désenchantement du politique est symptomatique d'un décrochage démocratique. L'électeur ne se sent plus partie prenante du système. Il doute non seulement des résultats, mais aussi de l'utilité de sa participation. Ce phénomène compromet la qualité de la démocratie représentative, qui repose justement sur l'idée d'un lien de confiance entre électeurs et élus.

« On nous parle de démocratie, mais c'est eux qui se choisissent entre eux. » (Chef de quartier, Banikoara).

Une demande de démocratie plus incarnée

Malgré ces limites, la préférence pour le local exprime une aspiration profonde à une forme de gouvernance plus humaine, plus proche, plus attentive aux besoins concrets. Elle montre que la défiance envers le politique n'est pas totale : les citoyens continuent d'espérer, à travers des figures de proximité, un renouvellement de la pratique démocratique.

Le comportement électoral varie sensiblement selon qu'il s'agit d'élections présidentielles, législatives ou communales. Cette variation est liée à la perception de proximité ou d'impact direct des élus sur la vie quotidienne.

« On sait que même si nous ne votons pas lors des élections présidentielles, d'autres personnes le feront, et le président sera quand même élu. Pour les présidentielles, on va juste voter, et parfois même, après avoir voté, on nous annonce que c'est une autre personne qui a pris le pouvoir. Cela ne nous préoccupe pas vraiment. En ce qui concerne les élections municipales, on remarque que ces élus sont plus proches de nous, alors on se mobilise davantage. Surtout pour les CA, les chefs d'arrondissement, on se bat encore plus, parce qu'ils sont de chez nous, ils vivent parmi nous et ils sont accessibles. On ne s'amuse pas avec ça, on laisse même nos

préoccupations pour aller faire campagnes pour ce dernier et la population aussi se mobilise derrière nous. » (Participant, Deve)

Ces discours de terrain montre que l'investissement électoral est proportionnel à la proximité géographique et sociale avec les candidats. Les élections locales apparaissent comme plus concrètes et plus porteuses de changement immédiat. Le vote est aussi vu par certains citoyens comme un devoir moral, une responsabilité vis-à-vis de la nation, au-delà des déceptions personnelles. Cela montre une conscience politique qui persiste malgré les frustrations. Le verbatim ci-après illustre cette situation.

« La décision d'aller voter afin qu'il y ait du développement dans le pays. Parfois, à cause du mauvais comportement de nos leaders, nous refusons d'aller voter. Mais lorsque nous pensons au développement de notre pays, nous choisissons malgré tout d'aller voter. » (Participant, Deve)

C'est là une opportunité pour penser une reconstruction du lien démocratique à partir de la base, en valorisant l'implication citoyenne, la transparence à l'échelle locale, et la responsabilisation des mandataires de proximité.

Des réformes électorales qui recueillent quand même des opinions favorables

Loin d'être essentiellement des mobiles pour la désaffection électorale, les réformes électorales au Bénin sont marquées par des opinions favorables qui s'inscrivent dans une lecture institutionnaliste de la démocratie, selon laquelle la qualité du jeu politique dépend largement de la structuration des règles et des organisations partisans. Comme le souligne Douglass North (1990)¹⁹, les institutions « définissent les règles du jeu dans une société » et encadrent les comportements des acteurs politiques.

Dans cette perspective, les réformes électorales adoptées au Bénin apparaissent comme des instruments visant à renforcer la rationalité, la stabilité et l'efficacité du régime politique. Le gouvernement béninois a ainsi affirmé qu'il existait un consensus sur la nécessité de « rationaliser les partis politiques »²⁰. C'est cette vision que souligne, Euphorie Gantin (2024) à travers ses écrits dans le quotidien Soleil info.

« Au cœur de cette réforme se trouve la volonté de donner un nouveau souffle aux partis politiques béninois, de les positionner comme les véritables moteurs de la gouvernance et du développement du pays [...] En promouvant le rôle central des partis politiques dans la gouvernance et le développement national, cette réforme ouvre la voie à une nouvelle ère de responsabilité politique et de représentativité démocratique. A

¹⁹ Ibid. p.3.

²⁰ Gouvernement du Bénin, *Rentrée diplomatique 2020-2021 : Le corps diplomatique informé de la pertinence de la réforme du système partisan*, 2020, <https://www.gouv.bj/article/912/>.
<https://lebeninoislibere.bj/auto-parrainage-a-la-presidentielle-lintegralite-de-la-decision-de-la-cour-constitutionnelle-sur-le-recours-contre-la-cena/>

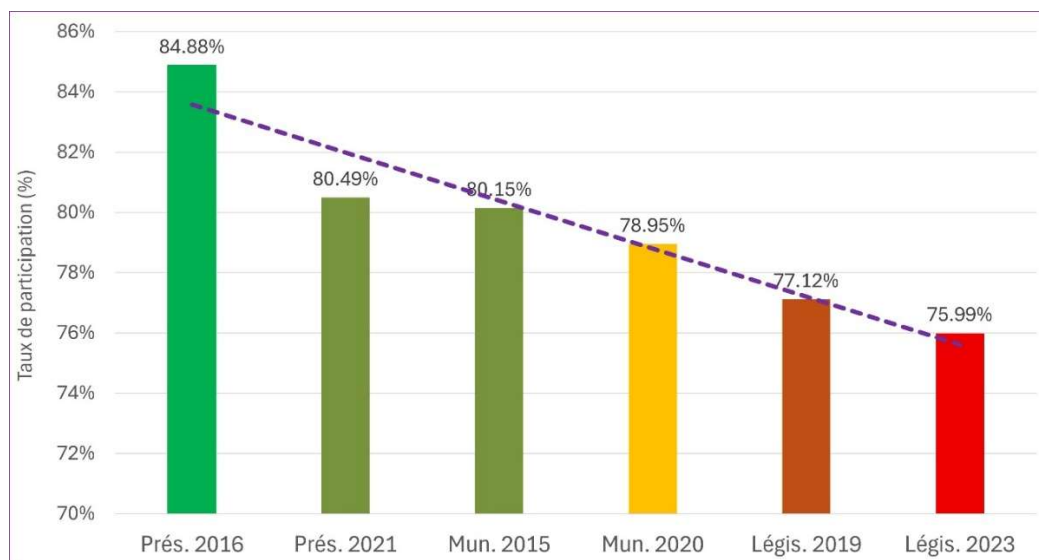
travers ces mesures courageuses, le Bénin affirme sa volonté de bâtir un avenir commun fondé sur les valeurs de démocratie, d'équité et d'unité nationale. »²¹

Ainsi, comme le rappelle Douglass North (1990)²², les institutions façonnent les incitations et les comportements des acteurs ; dans cette logique, les réformes électorales doivent être pilotées comme un levier essentiel de transformation du régime politique béninois. Le défi pour le Bénin est donc de concilier efficacité institutionnelle et inclusion politique, en promouvant un système électoral à la fois crédible, participatif et représentatif.

B - Déclin structurel de la participation électorale et hiérarchie des scrutins

L'analyse des résultats du graphique 1 met en évidence un déclin progressif mais significatif de la participation électorale entre 2015 et 2023. Cette évolution concerne l'ensemble des types de scrutin, bien que son intensité varie selon leur importance politique. Blais (2006)²³, dans sa revue systématique des facteurs qui influencent la participation électorale, montre que le déclin du vote est un phénomène structurel dans la majorité des démocraties et qu'il est alimenté par des facteurs institutionnels, contextuels et individuels qui interagissent dans le temps.

Graphique 1: Taux de participation électorale des enquêtés par scrutin (%)



Source : Résultats d'enquête, juillet 2025

²¹ Euphorie Gantin, Réforme du code électoral : un pas vers le renforcement démocratique et l'unité nationale, Le Soleil Bénin info, 2024, Consulté le 10 mars 2026, <https://lesoleilbenin.com/reforme-du-code-electoral-un-pas-vers-le-renforcement-democratique-et-lunite-nationale/>

²² Ibid. p.3.

²³ André Blais, What Affects Voter Turnout? Annual Review of Political Science, 9(1), 2006, p.111–125, <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.9.070204.105121>.

Les élections présidentielles enregistrent une baisse de 84,88 % en 2016 à 80,49% en 2021, soit une diminution de 4,39 points. Les élections municipales passent de 80,15% en 2015 à 78,95% en 2020, tandis que les législatives chutent de 77,12% en 2019 à 75,99% en 2023.

On observe que, sur l'ensemble de la période, les présidentielles affichent les taux les plus élevés, suivies des municipales, puis des législatives. Ce résultat est cohérent avec la théorie des élections de second ordre : les scrutins législatifs et locaux sont perçus comme moins décisifs par les électeurs, ce qui déprime structurellement leur participation par rapport aux élections présidentielles, considérées comme des scrutins de premier ordre déterminant directement le pouvoir exécutif, Karlheinz Reif et Hermann Schmitt (1980)²⁴.

Ce déclin s'inscrit dans une tendance globale observée dans les démocraties contemporaines. André Blais (2006)²⁵ montre que la participation électorale est influencée par une combinaison de facteurs institutionnels, contextuels et individuels, notamment : le coût du vote, la perception de l'efficacité politique, la confiance dans les institutions. Par ailleurs, la hiérarchisation des taux de participation selon les scrutins confirme la théorie des élections de second ordre de Karlheinz Reif et Hermann Schmitt (1980)²⁶. Selon cette théorie, les électeurs accordent moins d'importance aux élections législatives et locales, ce qui explique leur moindre mobilisation.

Ainsi, la participation électorale au Bénin apparaît comme un phénomène structurellement différencié et hiérarchisé, révélant une rationalité électorale contextuelle.

L'un des principaux défis du système électoral béninois réside dans la garantie de l'inclusion politique. Plusieurs partis d'opposition et organisations de la société civile ont dénoncé les barrières institutionnelles (parrainage, cautionnement, conditions d'enregistrement) comme des obstacles à la participation effective des citoyens. Selon Mozaffar et Schedler (2002)²⁷, les réformes électorales dans les démocraties émergentes tendent souvent à renforcer la position des acteurs dominants, au détriment de la compétition équitable. Le cas béninois illustre cette tendance : le renforcement du contrôle institutionnel sur la compétition électorale a réduit la marge de manœuvre des petites formations politiques.

²⁴ Reif Karlheinz, Schmitt Hermann, Nine Second-Order National Elections: A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results, *European Journal of Political Research*, 8(1), 1980, p. 3-44,

https://www.academia.edu/68486162/Nine_Second_Order_National_Elections_a_Conceptual_Framework_for_the_Analysis_of_European_Election_Results.

²⁵ Ibid, p. 114–118., 120–122

²⁶ Ibid

²⁷ Shaheen Mozaffar et Andreas Schedler, *The Comparative Study of Electoral Governance: Introduction*, *International Political Science Review*, 23(1), 2002, p.5-27.

La légitimation du système électoral dépend de la confiance des citoyens dans les institutions chargées d'en garantir la régularité. Pour Andreas Schedler (2013)²⁸, la gouvernance électorale repose sur un équilibre délicat entre autonomie institutionnelle et mécanismes de redevabilité, un déséquilibre pouvant conduire soit à une déconnexion institutionnelle, soit à une politisation des organes électoraux. Si l'on se réfère à la publication faite par le quotidien Le Béninois Libéré, en date du 11 octobre 2025, on s'aperçoit qu'au Bénin, cette tension est manifeste dans les relations entre la CENA, la Cour constitutionnelle et les partis politiques²⁹.

Les réformes institutionnelles récentes ont sans doute permis de rationaliser le système politique, mais elles appellent à de nouvelles réflexions sur la participation citoyenne et la confiance démocratique. Comme le montre Lindberg (2006)³⁰, les élections ne contribuent à la consolidation démocratique que lorsqu'elles sont inclusives et participatives, soulignant ainsi que la qualité de la participation électorale constitue un élément central de la légitimité démocratique.

II- Dynamique probabiliste du vote et différenciation des trajectoires de vote

Cette seconde partie propose une lecture quantitative et longitudinale du comportement électoral à travers une modélisation probabiliste du vote. En mobilisant les chaînes de Markov et les méthodes de classification, elle met en lumière les mécanismes de persistance, de transition et de différenciation des trajectoires électorales. L'objectif est d'identifier les régularités statistiques du vote et de construire une typologie structurée des profils d'électeurs.

A - Analyse markovienne de la décision de vote : effet d'habitude électorale

Pour Bogaards (2013)³¹, les institutions électorales africaines tendent souvent à créer une « rationalité asymétrique » : les acteurs dominants consolident leur pouvoir tandis que les électeurs révisent leurs stratégies de participation. Au Bénin, ce phénomène se traduit par une citoyenneté prudente, où la participation dépend de la crédibilité perçue du processus et de la capacité des institutions à garantir la neutralité. Les transformations du cadre électoral ont généré de nouvelles formes de rationalité démocratique. L'électeur n'agit plus dans un vide normatif, mais dans un système d'incitations institutionnelles qui oriente ses comportements. Comme le note Douglass

²⁸ Andreas Schedler, *The Politics of Uncertainty: Sustaining and Subverting Electoral Authoritarianism*, Oxford: Oxford University Press, 2013, p. 58.

²⁹ Le Béninois Libéré, Auto-parrainage à la présidentielle : L'intégralité de la décision de la Cour constitutionnelle sur le recours contre la CENA, Publication du 11 octobre 2025, 2025, consulté le 20 mars 2026,

<https://lebeninoislibere.bj/auto-parrainage-a-la-presidentielle-lintegralite-de-la-decision-de-la-cour-constitutionnelle-sur-le-recours-contre-la-cena/>.

³⁰ Staffan I. Lindberg, *Democracy and elections in Africa*. Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press, 2013, p.15.

³¹ Matthijs Bogaards, *Electoral Systems and Party Systems in Africa: A Comparative Perspective*. Democratization, 20(3), 2013, 448-467.

North (1990)³², « les institutions structurent les incitations et réduisent l'incertitude dans les interactions humaines ». Les réformes électorales ont produit des effets comportementaux ambivalents. D'un côté, elles ont réduit les candidatures fantaisistes et favorisé une offre politique plus structurée. De l'autre, elles ont entraîné un accroissement des abstentions traduisant une désaffection civique, perceptible dans les taux de participation aux législatives de 2019 (27,12%)³³, à la présidentielle de 2021 (50,63%)³⁴.

L'utilisation des matrices de transition permet d'analyser la dynamique du comportement électoral comme un processus probabiliste. Ainsi, pour analyser la dynamique du comportement électoral entre 2015 et 2023, deux états sont distingués pour chaque élection : **V : a voté ; NV : n'a pas voté**.

La matrice de transition mesure la probabilité qu'un individu change d'état entre deux élections. La matrice de transition est présentée dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Matrice synthétique des probabilités de transitions électorales

Transition	NV→NV	NV→V	V→NV	V→V
2015 → 2016	0.59	0.41	0.09	0.91
2016 → 2019	0.70	0.30	0.17	0.83
2019 → 2020	0.63	0.37	0.24	0.76
2020 → 2021	0.72	0.28	0.31	0.69
2021 → 2023	0.91	0.09	0.38	0.62
2015 → 2016	0.59	0.41	0.09	0.91

Source : Essessinou Raïmi, enquête de terrain 2025.

On note une inertie du comportement électoral : Les probabilités $P(V \rightarrow V)$ restent toujours élevées. Cela rejoint les résultats de Franklin (2004)³⁵ qui montre que la participation électorale est en grande partie déterminée par des habitudes politiques, les individus ayant tendance à reproduire leurs comportements de vote au fil du temps. Par ailleurs, la probabilité $NV \rightarrow NV$ augmente progressivement jusqu'à atteindre 0.91. Cela signifie que l'abstention devient progressivement un état stable du système électoral.

Dans les dernières transitions on a : $P(V \rightarrow NV) > P(NV \rightarrow V)$. Il devient donc plus probable de sortir du vote que d'y entrer. Ce phénomène est souvent interprété comme un signe de fatigue démocratique (Norris, 2011)³⁶.

La matrice de transition moyenne estimée pour la période étudiée peut être approximée comme le montre le tableau 2 ci-après :

³² Ibid. p.6.

³³ Cour Constitutionnelle, Décision EL 19-030 du 23 mai 2019, portant proclamation des résultats des législatives du 28 avril 2019, Cotonou. Bénin, 2019.

³⁴ Cour Constitutionnelle, Proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 11 avril 2021, Cotonou. Bénin, 2021.

³⁵ Mark N. Franklin, Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies since 1945, Cambridge: Cambridge University Press, 2004, p. 26.

³⁶ Ibid, p. 101.

Tableau 2 : Matrice de transition moyenne de l'état de participation au vote

État à l'élection t	NV (t+1)	V (t+1)
NV	0.74	0.26
V	0.275	0.725

Source : Essessinou Raïmi, enquête de terrain 2025.

Cette matrice indique que :

- les abstentionnistes ont 74% de probabilité de rester abstentionnistes ;
- les votants ont 72,5% de probabilité de continuer à voter.

Ces résultats montrent que les comportements électoraux présentent une forte inertie, les individus ayant tendance à reproduire leur comportement électoral d'une élection à l'autre.

La trajectoire la plus fréquente correspond aux individus qui ont voté à toutes les élections entre 2015 et 2023 : $V \rightarrow V \rightarrow V \rightarrow V \rightarrow V \rightarrow V$. Cette trajectoire représente 69,10% de l'échantillon. Elle correspond à ce que la littérature appelle une habitude électorale durable. Les travaux de Campbell et al. (1960)³⁷ montrent que la participation électorale est fortement influencée par la socialisation politique et les identifications partisans. Quant à Franklin (2004)³⁸, il souligne que les individus qui participent régulièrement aux élections développent une habitude civique de participation, ce qui renforce la stabilité du vote dans le temps.

Une autre trajectoire correspond aux individus qui ne participent à aucune élection sur la période étudiée : $NV \rightarrow NV \rightarrow NV \rightarrow NV \rightarrow NV \rightarrow NV$. Cette trajectoire représente 6,28% de l'échantillon. Ces individus peuvent être qualifiés d'abstentionnistes chroniques. Dans la littérature sur la participation politique, ce comportement est souvent associé à une faible intégration politique ou à un manque de confiance dans les institutions démocratiques (Norris, 2011)³⁹.

Dans les contextes africains, Bratton (2013)⁴⁰ souligne que l'abstention persistante peut également être liée à des contraintes structurelles telles que l'accès aux bureaux de vote ou le manque d'information politique. Entre les votants constants et les abstentionnistes persistants se trouve un groupe d'électeurs qui alternent entre participation et abstention. Ces trajectoires représentent environ 24% de l'échantillon. Ces électeurs peuvent être qualifiés de votants intermittents. Selon Blais (2000)⁴¹, les votants intermittents participent aux élections de manière irrégulière, en fonction : de l'importance perçue de l'élection, de l'offre politique, ou de la mobilisation des partis

³⁷ Ibid. p.136.

³⁸ Ibid. p.26.

³⁹ Ibid. p. 101.

⁴⁰ Ibid. p. 78.

⁴¹ André Blais, *To Vote or Not to Vote: The Merits and Limits of Rational Choice Theory*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press, 2000, p. 93.

politiques. Dans la perspective du choix rationnel, ces électeurs participent lorsque les bénéfices attendus du vote dépassent les coûts de participation (Downs, 1957)⁴².

La matrice de transition permet également de calculer la distribution stationnaire de la chaîne de Markov. Cette distribution représente l'équilibre de long terme vers lequel converge le système électoral si les probabilités de transition restent constantes. La distribution stationnaire estimée est présentée dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Matrice de l'état stationnaire de la chaîne de Markov de participation au vote

État	Probabilité
NV	0.514
V	0.486

Source : Essessinou Raïmi, enquête de terrain 2025.

Les résultats du tableau traduisent que, dans le long terme, le système électoral du Bénin tendrait vers un équilibre caractérisé par 51,4% d'abstentionnistes et 48,6% de votants. Cette configuration suggère une légère dominance de l'abstention dans l'équilibre de long terme. Par exemple, entre 2021 et 2023 la transition révèle un phénomène majeur : 91% des abstentionnistes restent abstentionnistes et seulement 9% retournent voter. Cela traduit une cristallisation de l'abstention électorale. Selon Norris (2011)⁴³, ce phénomène peut résulter d'une baisse de la confiance dans les institutions politiques.

Les résultats confirment l'existence d'un effet d'habitude électorale. Les individus qui votent régulièrement ont une forte probabilité de continuer à voter lors des élections suivantes. Franklin (2004)⁴⁴ montre que la participation à une première élection constitue souvent un moment déterminant dans la formation des habitudes électorales.

Lindberg (2013) souligne que dans les démocraties africaines, la participation électorale dépend fortement de la crédibilité des élections et de la capacité des partis politiques à mobiliser les électeurs. La présence d'un groupe d'abstentionnistes persistants suggère que certains citoyens restent durablement éloignés du processus électoral. Selon Norris (2011), cette abstention peut être liée à une faible confiance dans les institutions politiques, un sentiment d'inefficacité du vote, ou une marginalisation politique.

Par ailleurs, l'existence d'un groupe important de votants intermittents montre que la participation électorale reste sensible au contexte politique. Lindberg (2013) souligne que dans les démocraties africaines, la participation électorale dépend fortement de

⁴² Ibid. p. 260

⁴³ Ibid. p. 101.

⁴⁴ Ibid. p. 45

la crédibilité des élections et de la capacité des partis politiques à mobiliser les électeurs.

En somme, au regard des résultats de l'enquête quantitative, l'analyse des matrices de transition du comportement électoral entre 2015 et 2023 met en évidence une dynamique caractérisée par trois tendances principales à savoir : une forte stabilité du comportement électoral individuel, une augmentation progressive de la persistance de l'abstention, une mobilité asymétrique du vote, marquée par une sortie du vote plus fréquente que l'entrée dans la participation. Ces résultats montrent que la participation électorale doit être analysée comme un processus dynamique, structuré par les habitudes civiques, les incitations institutionnelles et les perceptions des citoyens quant à l'efficacité du vote.

B - Typologie factorielle des électeurs et déterminants structurels

Après collecte des données sur la participation aux votes, le profil des citoyens selon la décision de vote a été analysé pour les élections municipales, législatives et présidentielles de 2015 à 2023. La figure 1 met en évidence le profil différencié des populations selon les caractéristiques géographiques et les caractéristiques socio démographiques et économiques projetées dans le plan factoriel formé par les deux premiers axes de l'analyse en correspondance multiple (ACM)⁴⁵.

Globalement, comme le montre la figure 1, trois grands groupes émergent selon la décision de vote.

Le premier groupe est celui des électeurs constants. Les électeurs constants constituent un groupe fortement caractérisé par une stabilité durable dans leurs choix politiques et une fidélité marquée au parti. Ils forment le groupe **des votants loyaux**. Ils se situent majoritairement dans les zones rurales, particulièrement dans les régions septentrionales (Alibori, Borgou, Donga, Atacora), où les réseaux communautaires, familiaux et traditionnels structurent fortement la participation politique. Leurs

⁴⁵ L'analyse en correspondance multiple (ACM) est une méthode statistique exploratoire destinée à analyser les relations entre plusieurs variables qualitatives. Elle constitue une extension de l'analyse des correspondances simples et permet de représenter simultanément les modalités de plusieurs variables dans un espace factoriel de dimension réduite. Dans le domaine de l'analyse du comportement électoral, l'ACM permet notamment de visualiser les associations entre différentes caractéristiques des électeurs, telles que les variables socio-démographiques, les attitudes politiques, les préférences partisans ou les comportements de participation. Elle offre ainsi une représentation synthétique des profils électoraux et des logiques de différenciation qui structurent l'espace politique. Il est important de noter que ces deux axes mettent en évidence une structure bipolaire de l'électorat. L'axe 1 révèle une opposition forte entre les électeurs stables, souvent ruraux, fidèles à leur parti et ancrés dans des pratiques socioculturelles traditionnelles, et les électeurs urbains, plus instruits (niveau d'instruction secondaire et supérieur), de situations matrimoniales plus indépendantes (célibat, divorcé) et caractérisés par une forte volatilité ou par une abstention constante dans la décision de vote. L'axe 2 oppose des profils traditionnels, ruraux et fortement nordistes (départements du Nord en particulier (Alibori, Borgou, Donga, etc.), familles nombreuses et polygamiques) à des profils urbains modernes fiers de leur pays et concentrés au Centre et au Sud (Zou, Ouémé, Atlantique) et plus individualisés (célibat, niveau d'instruction élevé, professions modernes). Les variables caractérisant chaque groupe d'individus fournissent des éléments de base permettant de faire la typologie des participants au vote pour l'ensemble des élections étudiées.

caractéristiques sociales se distinguent par des ménages de grande taille, une présence notable de la polygamie, un fort ancrage identitaire, et une durée de résidence élevée dans la même localité. Sur le plan démographique, ce groupe compte en proportion plus élevée des personnes adultes, notamment de 46 ans et plus, renforçant la dimension conservatrice de leurs comportements électoraux. Ce sont des électeurs loyaux, clientélistes, peu sensibles aux campagnes politiques ou aux changements socio-économiques immédiats, et dont la décision de vote est généralement influencée par des logiques d'appartenance familiale, ethnique ou territoriale. Ils sont concentrés dans la 1^{ère}, 3^{ème}, 7^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 20^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} circonscription électorale. Ces électeurs représentent le segment le plus prévisible du corps électoral.

Les caractéristiques susmentionnées de ce groupe d'électeurs constants sont largement confirmées par la littérature. Au Bénin, les travaux de Hygin KAKAI (2011)⁴⁶ montrent que la zone de résidence (région) et l'ethnie affectent fortement le vote, favorisant une fidélité politique durable. Cette constance du vote s'inscrit également dans les dynamiques observées en Afrique, où les analyses de Van de Walle N. (2003)⁴⁷, soulignent le poids des solidarités traditionnelles, de la résidence ancienne, des ménages élargis et du clientélisme dans la reproduction de comportements électoraux conservateurs et prévisibles. Ces électeurs participent systématiquement aux élections. Ils sont caractérisés par : une forte socialisation politique, une affiliation partisane, une confiance élevée dans les institutions. Ce profil correspond au modèle de la culture civique développé par Gabriel Almond et Sidney Verba (1963)⁴⁸.

Le second groupe est celui des abstentionnistes constants. Les abstentionnistes constants forment un groupe dont le trait principal est la non-participation récurrente aux scrutins, traduisant une forme de désengagement durable vis-à-vis de la sphère politique. C'est le groupe **des abstentionnistes chroniques**. Socialement, ils sont majoritairement sans emploi et se situent surtout dans des zones urbaines ou périurbaines, où la pression économique, la précarité professionnelle peuvent réduire l'intérêt pour la participation civique. Ce groupe se distingue également par des situations familiales plus instables (séparations, divorces) qui témoignent d'un mode de vie moins encadré par les structures familiales traditionnelles. Les circonscriptions urbaines comme la 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème} et 21^{ème} sont fortement représentées dans ce groupe. L'abstention apparaît ici non comme un acte isolé, mais comme une pratique constante, suggérant un rapport distancié à la politique, une méfiance envers les institutions, ou une perception d'inefficacité du vote. Ce sont des individus qui restent en marge du jeu politique même lorsque l'offre électorale se renouvelle. Ils participent rarement ou jamais aux élections. Ils sont caractérisés par un désintérêt

⁴⁶ Hygin Kakai, Le vote ethnique au Bénin, contribution à une étude sociopolitique de l'élection, Thèse pour le doctorat unique de science politique, Université d'Abomey- Calavi, 2011, 619 pages.

⁴⁷ Nicolas van de Walle, Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems, *Journal of Modern African Studies*, 41(2), 2003, p.297-321

⁴⁸ Gabriel Abraham Almond et Sidney Verba, *The civic culture: Political attitudes and democracy in five nations*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1963, p. 13.

politique élevé, une faible intégration sociale et une forte défiance institutionnelle. La littérature confirme largement le profil de ces abstentionnistes constants. Les travaux de Verba, Schlozman & Brady (1995)⁴⁹ montrent que le chômage, la précarité économique et l'inégalité d'accès à l'éducation réduisent fortement la participation politique, en particulier en milieu urbain. En Afrique, plusieurs auteurs notamment Resnick & Casale (2011)⁵⁰ soulignent que la méfiance envers les institutions, le sentiment d'inefficacité politique et la marginalisation socio-économique constituent des déterminants majeurs de l'abstention durable des jeunes. Ces observations rejoignent également les analyses de Pippa Norris (2002)⁵¹ sur le désengagement politique dans les démocraties émergentes.

Le troisième groupe est constitué des électeurs volatils. Les électeurs volatils se caractérisent par une instabilité marquée dans leur choix électoral, alternant entre différents candidats, partis ou parfois même entre participation et non-participation. C'est le groupe des **voteurs intermittents**. Ce groupe est typiquement composé de jeunes adultes, éduqués (avec les niveaux d'instruction primaire, secondaire et supérieur) et appartenant à des ménages de petite taille (1 à 3 personnes ou 4 à 5 personnes). Ils sont situés dans les zones urbaines et surtout dans les départements du littoral, de l'Atlantique et du Mono. Leur environnement social est fortement influencé par la mobilité, les réseaux sociaux, l'évolution rapide de l'information politique et les transformations économiques, ce qui les rend plus sensibles aux campagnes médiatiques, aux débats politiques, et aux promesses électorales. Ils sont des électeurs non clientélistes. Leurs pratiques religieuses s'inscrivent davantage dans des mouvements modernes (catholique, évangélique, méthodiste) reflétant un style de vie plus individualisé. Les circonscriptions dynamiques et urbaines telles que la 5^{ème}, 6^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} dominent ce groupe. Leur volatilité traduit un comportement électoral flexible, ouvert au changement et dépendant des enjeux du moment, ce qui en fait un segment stratégique pour les partis politiques, car susceptible de basculer l'issue d'un scrutin. Ces électeurs alternent entre vote et abstention. Leur comportement dépend fortement du contexte politique, de la crédibilité des élections, des campagnes électorales. Comme le souligne Staffan Lindberg (2013)⁵², la participation en Afrique dépend fortement de la qualité perçue des élections.

Les travaux de Inglehart & Welzel (2005)⁵³ montrent que la modernisation sociale, l'éducation, la mobilité urbaine et l'individualisation des valeurs favorisent l'émergence d'électeurs plus critiques, moins clientélistes et plus enclins à changer de vote selon

⁴⁹ Sidney Verba, Kay Lehman Schlozman, Henry E. Brady, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Cambridge (Massachusetts): Harvard University Press, 1995, p. 271.

⁵⁰ Danielle Resnick et Daniela Casale, *The political participation of Africa's youth: Turnout, partisanship, and protest*, Afrobarometer Working Paper No. 136, Accra: Afrobarometer, 2011, p. 7-9.

⁵¹ Pippa Norris, *Democratic Phoenix: Reinventing Political Activism*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 23.

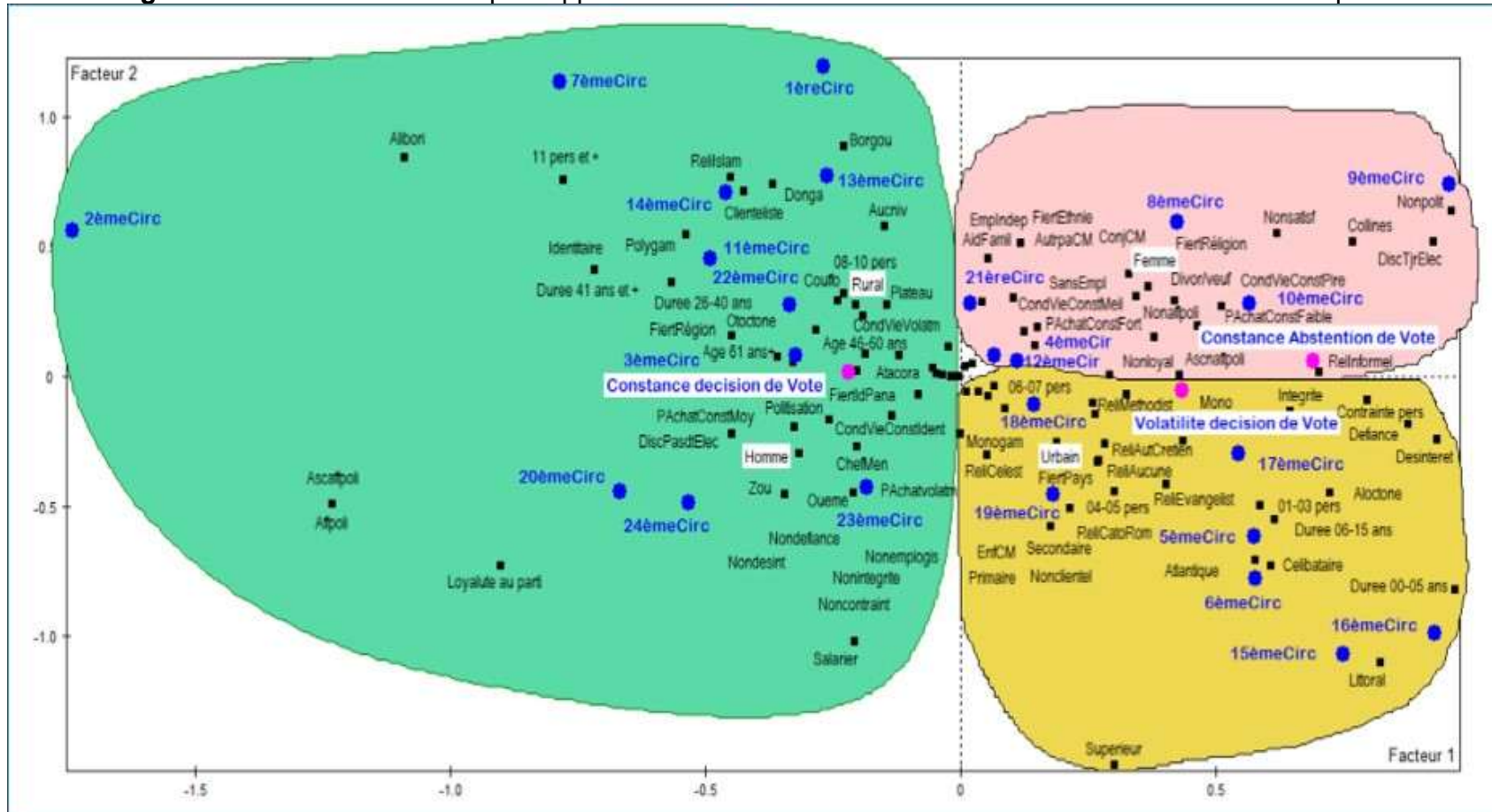
⁵² Ibid, p.67.

⁵³ Ronald Inglehart et Christian Welzel, *Modernization, Cultural Change, and Democracy: The Human Development Sequence*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005, p. 29.

les enjeux. Dans le même sens, Franklin (2004)⁵⁴ soulignent que les jeunes sont beaucoup plus susceptibles d'adopter un comportement électoral flexible.

⁵⁴ Ibid. p. 26.

Figure 1 : Profil des électeurs par rapport à la volatilité dans la décision de vote et leurs caractéristiques



Source : Essessinou Raïmi, enquête de terrain 2025.

Conclusion

Cette étude met en évidence une transformation profonde et structurelle du comportement électoral au Bénin sur la période récente. Les résultats empiriques issus de l'étude révèlent trois tendances majeures. Premièrement, on observe un déclin structurel de la participation électorale, qui affecte l'ensemble des types de scrutin, mais avec des intensités différenciées. Deuxièmement, les dynamiques longitudinales du vote mettent en lumière une institutionnalisation progressive de l'abstention, caractérisée par une persistance élevée des comportements abstentionnistes dans le temps. Troisièmement, l'analyse des trajectoires individuelles permet d'identifier une différenciation croissante des profils électoraux, traduisant l'émergence de groupes distincts d'électeurs (votants réguliers, votants intermittents et abstentionnistes chroniques).

Par ailleurs, un résultat contre-intuitif apparaît : le désintérêt augmente avec le niveau d'éducation, ce qui peut s'expliquer par une capacité critique accrue des individus instruits. Dans ce contexte, la participation électorale ne peut plus être appréhendée comme un acte ponctuel ou binaire. Elle s'inscrit désormais dans une logique plus complexe, pouvant être interprétée comme un processus probabiliste dynamique, marqué par une forte dépendance aux comportements passés. Ce processus est également structuré par les institutions politiques et électorales, dont les transformations influencent directement les incitations à participer. Enfin, il demeure fortement dépendant des trajectoires individuelles, notamment en matière de socialisation politique, de confiance institutionnelle et d'expérience électorale.

Dès lors, la compréhension du vote au Bénin nécessite une approche intégrée, articulant de manière cohérente les dimensions institutionnelles, sociologiques et quantitatives pour l'analyse des déterminants de la décision de vote au Bénin. Une telle perspective permet de mieux saisir la complexité des rationalités électorales contemporaines et d'analyser les mutations en cours au Bénin.

Bibliographie

André Blais, *To Vote or Not to Vote: The Merits and Limits of Rational Choice Theory*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press, 2000, p. 93.

André Blais, *What Affects Voter Turnout?* Annual Review of Political Science, 9(1), 2006, p.111–125, <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.9.070204.105121>.

Andreas Schedler, *The Politics of Uncertainty: Sustaining and Subverting Electoral Authoritarianism*, Oxford: Oxford University Press, 2013, p. 58.

Banégas Richard, *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris : Karthala, 2003, p. 23.

Banégas Richard, *Les paradoxes de la démocratie électorale au Bénin contemporain*. Revue Politique Africaine, 162(2), 2021, p.45-67.

Bratton Michael, *Voting and Democratic Citizenship in Africa*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2013, p. 82

Campbell Angus, Philip Ernest Converse, Warren Edward Miller et Donald E. Stokes, *The American Voter*, Chicago: University of Chicago Press, 1960, p. 121.

Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), *Elections législatives du 28 avril 2019*. Rapport General. Edition Novembre 2019, Cotonou, 2019, p. 79.

Cour Constitutionnelle, *Décision EL 19-030 du 23 mai 2019, portant proclamation des résultats des législatives du 28 avril 2019*, Cotonou. Bénin, 2019.

Cour Constitutionnelle, *Proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 11 avril 2021*, Cotonou. Bénin, 2021.

Danielle Resnick et Daniela Casale, *The political participation of Africa's youth: Turnout, partisanship, and protest*, Afrobarometer Working Paper No. 136, Accra: Afrobarometer, 2011, p. 7-9.

Douglass Cecil North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990, p. 3-6.

Downs Anthony, *An Economic Theory of Democracy*, New York: Harper & Row, 1957, p. 260.

Errol Toni, *Les principes non écrits dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle du Bénin*, Cotonou : Université d'Abomey-Calavi, 2019, p. 45.

Euphorie Gantin, *Réforme du code électoral : un pas vers le renforcement démocratique et l'unité nationale*, Le Soleil Bénin info, 2024, Consulté le 10 mars 2026, <https://lesoleilbenin.com/reforme-du-code-electoral-un-pas-vers-le-renforcement-democratique-et-lunite-nationale/> .

Gabriel Abraham Almond et Sidney Verba, *The civic culture: Political attitudes and democracy in five nations*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1963, p. 13.

Gouvernement du Bénin, *Rentrée diplomatique 2020-2021 : Le corps diplomatique informé de la pertinence de la réforme du système partisan*, 2020, <https://www.gouv.bj/article/912/>.

Hygin Kakai, *Le vote ethnique au Bénin, contribution à une étude sociopolitique de l'élection*, Thèse pour le doctorat

unique de science politique, Université d'Abomey- Calavi, 2011, 619 pages.

Karlheinz Reif, Hermann Schmitt, *Nine Second-Order National Elections: A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results*, *European Journal of Political Research*, 8(1), 1980, p. 3-44,

https://www.academia.edu/68486162/Nine_Second_Order_National_Elections_a_Conceptual_Framework_for_the_Analysis_of_European_Election_Results.

La Nation, *Réforme du système partisan au Bénin : nécessité d'enraciner la démocratie*, Publication du 20 Mars 2018, 2018, consulté le 02 mars 2026,

<https://lanation.bj/societe/reforme-du-systeme-partisan-au-benin-necessite-denraciner-la-democratie-et-la-formation-citoyenne>.

Le Béninois Libéré, *Auto-parrainage à la présidentielle : L'intégralité de la décision de la Cour constitutionnelle sur le recours contre la CENA*, Publication du 11 octobre 2025, 2025, consulté le 20 mars 2026,

<https://lebeninoislibere.bj/auto-parrainage-a-la-presidentielle-lintegralite-de-la-decision-de-la-cour-constitutionnelle-sur-le-recours-contre-la-cena/>.

Mark N. Franklin, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies since 1945*, Cambridge: Cambridge University Press, 2004, p. 26.

Matthijs Bogaards, *Electoral Systems and Party Systems in Africa: A Comparative Perspective*. *Democratization*, 20(3), 2013, 448-467.

Nassirou Bako-Arifari, *Clientélisme électoral, corruption et gouvernance locale au Bénin*, In Bayart, J.-F., Ellis, S., &

Hibou, B. (dir.), *La criminalisation de l'État en Afrique*. Paris. Karthala. 2007, pp. 297-322.

Nicolas van de Walle, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*, Cambridge: Cambridge University Press, 2007, p. 55.

Nicolas van de Walle, *Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems*, *Journal of Modern African Studies*, 41(2), 2003, p.297-321

Paul Felix Lazarsfeld, Bernard Berelson, Hazel Gaudet, *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, New York: Columbia University Press, 1944, p. 27.

Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris : Seuil, 2008, p. 22.

Pippa Norris, *Democratic Deficit: Critical Citizens Revisited*, Cambridge: Cambridge University Press, 2011, p. 101.

Pippa Norris, *Democratic Phoenix: Reinventing Political Activism*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 23.

République du Bénin, *Loi n° 2024-13 du 15 mars 2024 modifiant le code électoral*, 2024. <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2024-13/>

Ronald Inglehart et Christian Welzel, *Modernization, Cultural Change, and Democracy: The Human Development Sequence*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005, p. 29.

Shaheen Mozaffar et Andreas Schedler, *The Comparative Study of Electoral Governance: Introduction*, *International Political Science Review*, 23(1), 2002, p.5-27.

Sidney Verba, Kay Lehman Schlozman, Henry E. Brady, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Cambridge (Massachusetts): Harvard University Press, 1995, p. 271.

Staffan I. Lindberg, *Democracy and elections in Africa*. Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press, 2013, p.15-67.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Envoi

Par courrier électronique à : cespouac@gmail.com

Titre de l'article

Un titre qui indique clairement le thème de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur

Une courte présentation des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur.

Résumé de l'article

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 200 mots. Le résumé doit être en français (police Arial, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, itinéraire méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques. Compte tenu des exigences du CTS CAMES, les articles peuvent excéder 20 pages et ne doivent pas dépasser 35 pages, police Arial, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 10 000 mots).

Présentation de l'article

- ▶ Arial, corps 12 ; Interligne 1,15.
- ▶ Mettez le titre et les sous-titres en gras.
- ▶ Vos nom et prénom suivent le titre de l'article
- ▶ Le corps du texte doit être sans tabulation
- ▶ Ecrire « les années 1980 » (et non « les années 80 » ou « les années quatre-vingt »).
- ▶ Les citations sont toujours entre guillemets à la française «...». En cas de besoin, utiliser des guillemets à l'anglaise dans un passage déjà entre guillemets "...".
- ▶ Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (exemple, ehuzu).
- ▶ Toute modification d'une citation (suppression, adjonction, remplacement de mots ou de lettres, etc.) par l'auteur du texte est signalée par des crochets droits [...].
- ▶ Evitez de procéder à d'autres mises en forme de votre texte.

Présentation des références en bas de page

** Pour un article dans une revue*

- ▶ Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de l'article écrit normalement. Les guillemets sont inutiles.
- ▶ Champ revue : + le nom de la revue, + le numéro de la revue (éventuellement le tome ou le volume), + l'année de parution, + les numéros de la première et de la dernière page de

l'article.

** Pour un ouvrage*

- ▶ Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- ▶ Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

** Pour un chapitre dans un ouvrage collectif*

- ▶ Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre 1 : le titre du chapitre écrit normalement.
- ▶ Champs auteur 2 : le nom du directeur (ou des directeurs) de publication (même règle que pour les noms d'auteur précédé par "in". C'est l'éditeur au sens anglais du terme. L'expression "(Ed)" suivant le nom du directeur de publication est un usage fréquent mais pas obligatoire.
- ▶ Champs titre 2 : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- ▶ Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

** Pour une communication d'un congrès ou colloque*

- ▶ Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de la communication écrit normalement.
- ▶ Champs congrès : + le nom du congrès, + la ville du congrès, + les dates du congrès, + la page où la citation a été notée.

Tableaux, figures et graphiques

Les tableaux, figures et graphiques sont insérés directement dans le texte avec leurs titres. Les figures et les graphiques sont au format "gif" ou "jpg". Il convient de souligner que toute illustration (tableaux, figures et graphiques) doit être de très bonne qualité afin de permettre une reproduction directe.

Plagiat

Dans la mesure du possible, nous analyserons les articles réceptionnés avec un logiciel anti-plagiat. Pour éviter un rejet de publication, il faudra préciser toutes les sources documentaires et d'Internet.

Impression

Pour une bonne qualité d'impression de la revue, vous devriez utiliser le format 15,5 x 24 cm.

La direction de la revue.